



Fiche Conseils sur l'Impact et les Indicateurs

Impact 6 du WPHF : Consolidation de la paix et relèvement

La fiche conseil suivante fournit des conseils aux partenaires potentiels de la WPHF sur le domaine d'impact 6 : Consolidation de la paix et relèvement, ainsi que sur les indicateurs requis et les autres indicateurs suggérés à utiliser pour mesurer et suivre les progrès et les résultats du projet.

À propos de la consolidation de la paix et le relèvement :

L'énoncé à utiliser pour l'impact est le suivant: ***Amélioration du relèvement socio-économique et de la participation politique des femmes et des jeunes femmes dans les contextes de consolidation de la paix.***

Il peut s'agir d'une variété d'approches d'intervention qui contribuent au relèvement socio-économique des femmes ou des jeunes femmes et leur participation politique dans les contextes de consolidation de la paix. En voici quelques exemples :

- ▶ Campagnes de sensibilisation et séances d'information menées par des femmes sur l'importance de l'implication des femmes et de l'égalité de participation.
- ▶ Développement de notes d'information, de médias et de recherches sur la participation des femmes
- ▶ Renforcement des capacités des organisations de défense des droits des femmes ou des organisations dirigées par des femmes en matière de plaidoyer ou d'assistance technique pour soutenir la participation des femmes en tant que décideurs.
- ▶ Renforcer la résilience socio-économique et l'autonomisation économique par le biais d'initiatives de moyens de subsistance sensibles au genre, de placements professionnels, d'adéquation des compétences et d'opportunités de travail rémunéré de manière décente.
- ▶ Formations professionnelles sur de nouvelles activités génératrices de revenus (AGR) telles que l'artisanat et la gestion d'entreprise.
- ▶ Développement des capacités et accompagnement des femmes dans le cadre d'initiatives de petites entreprises.
- ▶ Création et développement de chaînes de valeur alimentaires durables dans des secteurs rentables (élevage, transformation et stockage de produits agricoles), remise en état et renforcement des infrastructures agricoles, investissement local et création de richesses.
- ▶ Activités génératrices de revenus basées sur des groupes et des coopératives dans le domaine du petit commerce, de la transformation alimentaire, de la teinture, du jardinage et de la fabrication de savon.
- ▶ Mise en place de solutions communautaires d'épargne et de crédit pour les femmes afin de lancer ou de renforcer des activités génératrices de revenus.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et les OSC doivent concevoir leurs projets en fonction des besoins spécifiques de leur contexte.

Résultats Escomptés

Veillez noter que lors de la conception des propositions, les OSC ne sont pas tenues d'élaborer un cadre de résultats (également appelé cadre logique ou chaîne de résultats). Les OSC sélectionnées peuvent toutefois être demandées un cadre de résultats plus détaillé ou un plan de suivi et d'évaluation à un stade ultérieur. Les OSC sont tenues de décrire sous forme narrative, à la **section 3.1**

du modèle de proposition programmatique, les changements de haut niveau que le projet vise à réaliser.

Un **résultat escompté** fait référence aux **changements** à court, moyen ou long terme qui devraient se produire si les interventions ou les activités sont menées à bien.

Plus précisément, cette section doit répondre aux questions suivantes :

- ▶ Quels sont les résultats escomptés (changements) que le projet vise à atteindre sur la base des problèmes identifiés ?
- ▶ Quelles stratégies ou approches allez-vous utiliser pour mettre en œuvre les interventions et les activités ?
- ▶ Qui bénéficiera de ces interventions ?

Produits, activités et période

La **section 3.3** du modèle de proposition met en évidence les produits et les activités que votre organisation réalisera, ainsi que la période durant laquelle chaque activité est planifiée.

Produit : Un produit est un service ou une action achevé(e) qui est réalisé(e) par votre organisation, sur la base d'un groupe d'activités. Un produit est rédigé de la manière suivante : *Opportunités de renforcement des capacités offertes aux organisations de défense des droits des femmes en matière de plaidoyer et de participation.*

Activité : Action réalisée par votre organisation à l'aide de ressources humaines et financières. Une activité est spécifique et rédigée de la manière suivante : *Formation de 25 OSC au plaidoyer et aux compétences en leadership pour les efforts de plaidoyer.* Vous devez avoir plusieurs activités contribuant au résultat et être aussi précis que possible.

Période : date à laquelle chaque activité est planifiée. Le mois et l'année doivent être précisés.

Le nombre de produits et d'activités dépend de plusieurs facteurs, notamment des ressources humaines et financières disponibles, de la portée et de la durée de votre projet et de ce qui est nécessaire pour contribuer au changement attendu.

Exemple:

3.3. Produits	Activités	Période
Produit 1 : Formation technique des femmes à la création de petites entreprises et d'activités génératrices de revenus	• Former 25 femmes (25 femmes et 25 jeunes femmes) au plan d'affaires et développement de produits	Jan 2024
	• Former 50 femmes à la négociation et le marketing.	Fév-Avril 2024
	• Accompagner 50 femmes sur les opérations et suivi de leurs entreprises	

Mesurer la consolidation de la paix et le relèvement (indicateurs requis)

Les projets relevant de ce domaine d'impact **doivent** utiliser les indicateurs suivants pour démontrer le changement et la portée de vos projets, comme indiqué dans le modèle de proposition de projet :

1. Nombre/types de plans et/ou de politiques dans des contextes de consolidation de la paix influencés par des femmes ou des organisations de la société civile (OSC)
2. Nombre/pourcentage de femmes ayant un pouvoir accru grâce à l'autonomisation économique
3. Nombre de femmes participant aux processus politiques et de prises de décisions

***Votre organisation peut ajouter un indicateur supplémentaire à ce niveau, s'il est pertinent pour vos projets (section 3.2 du modèle de proposition).**

Les deux indicateurs de portée suivants sont également nécessaires :

4. Nombre de bénéficiaires directs du projet (désagrégé par sexe et groupe d'âge¹)
5. Nombre de bénéficiaires indirects du projet

Tableau 1 : Définitions des indicateurs (indicateurs obligatoires)

Indicateurs obligatoires	Définitions
<p>Indicateur d'impact 1 Nombre et types de plans et/ou de politiques dans des contextes de consolidation de la paix influencés par des femmes ou des OSC</p>	<p>Reconnaissant que la consolidation de la paix et le relèvement sont des processus de long terme, cet indicateur tient compte du nombre et de la description des types de plans, de stratégies ou de politiques qui résultent de l'influence des femmes ou pour lesquels les femmes ont été en mesure d'apporter une contribution significative à travers le projet WPHF.</p> <p>Il peut s'agir d'exemples de femmes ou d'OSC qui ont contribué avec succès à l'intégration de mesures spécifiques au genre, de demandes élaborées par des femmes, comme par exemple des engagements financiers dans les plans d'action ou autres politiques.</p>
<p>Indicateur d'impact 2 Nombre/pourcentage de femmes ayant un pouvoir accru grâce à l'autonomisation économique</p>	<p>Cet indicateur est quantitatif et compte le nombre de femmes qui ont déclaré avoir un pouvoir accru grâce à l'autonomisation économique à travers votre projet WPHF.</p> <p>Ce pouvoir peut se référer à une confiance accrue des femmes en elles-mêmes, à leur participation ou leadership accru dans la prise de décisions grâce à leur autonomisation économique. Par exemple, certaines femmes peuvent témoigner de leur pouvoir accru dans les décisions au sein du ménage ou dans les processus décisionnels au niveau communautaire à la suite de leur autonomisation économique.</p> <p>L'indicateur ne fait pas référence au nombre de femmes qui ont accédé aux ressources économiques (ce nombre peut être capturé au niveau du produit, pas au niveau de l'impact). Plutôt, ici il évalue le changement dans la capacité des femmes à porter leur voix et à exercer leur influence pour contribuer à la prise de décisions en partie grâce à leur autonomisation économique.</p> <p>Vous pouvez indiquer seulement le « nombre » total et ne pas être tenu d'utiliser l'unité de « pourcentage ». Si vous souhaitez fournir un pourcentage, en plus du nombre, cela est calculé en divisant le nombre total de femmes déclarant un pouvoir accru, par le nombre total de femmes interrogées/soutenues par le projet dans votre zone cible. Par exemple, 60% (75 femmes sur 150).</p> <p>Si possible, cet indicateur doit être désagrégé par groupe d'âge (0-17, 18-29, et 30 ans et plus). D'autres variables qui sont importantes pour le projet peuvent être incluses tels que l'inclusion de déplacés internes, réfugiés, personnes avec handicaps, groupes autochtones, ménages dirigés par des femmes, etc.</p>
<p>Indicateur d'impact 3 Nombre de femmes participant aux processus politiques et de prises de décisions</p>	<p>Cet indicateur est quantitatif et compte le nombre de femmes qui participent activement aux processus de prise de décisions grâce à votre projet. Cela peut être dans des comités ou des forums communautaires, des organes de prise de décision et de gouvernance au niveau régional ou du district, ou des processus politiques tels que des élections ou des processus visant à promouvoir la consolidation de la paix et le relèvement.</p> <p>Si possible, cet indicateur doit être désagrégé par groupe d'âge (0-17, 18-29, et 30 ans et plus). D'autres variables qui sont importantes pour le projet peuvent être incluses tels que l'inclusion de déplacés internes, réfugiés, personnes avec handicaps, groupes autochtones, ménages dirigés par des femmes, etc.</p>

¹ La **désagrégation** se fait par sexe (femmes/filles et hommes/garçons, ou, si pertinent, les communautés LGBTQI+) et par groupe d'âge (0-17, 18-29, et 30 ans et plus). D'autres désagrégations peuvent inclure les personnes/femmes vivant avec un handicap, les déplacé(e)s internes, réfugié(e)s, les ménages dirigés par des femmes, etc., le cas échéant.

Indicateurs obligatoires	Définitions
<p>Indicateur d'impact 4 Nombre de bénéficiaires directs du projet (désagrégé par sexe, groupe d'âge ou autres variables)</p>	<p>Les bénéficiaires directs réfèrent aux individus, groupes de personnes ou organisations qui bénéficient directement de votre intervention ou qui sont les destinataires directs de vos activités. Les bénéficiaires sont ceux qui sont explicitement mentionnés dans le cadre des résultats. Les termes « bénéficiaires directs » et « groupes cibles » désignent la même chose.</p> <p>Cet indicateur doit être désagrégé par sexe et groupe d'âge (0-17, 18-29, et 30 ans et plus). D'autres variables qui sont importantes pour le projet peuvent être incluses (par exemple les personnes vivant avec un handicap, les déplacés internes, réfugiés ou membres des communautés hôtes, les ménages dirigés par des femmes, parties prenantes, etc.), si nécessaire.</p>
<p>Indicateur d'impact 5 Nombre de bénéficiaires indirects du projet</p>	<p>Les bénéficiaires indirects se réfèrent à d'autres personnes, groupes de personnes ou organisations qui ne sont pas les cibles directes de votre intervention telles que décrites dans le cadre de résultats. Il peut s'agir d'autres membres de la communauté ou de membres de la famille qui bénéficient positivement de vos interventions par la participation des bénéficiaires directes.</p> <p>Le calcul des bénéficiaires indirects se fait généralement en prenant la taille moyenne familiale et en le multipliant par le nombre de vos bénéficiaires directs. Bien que cela puisse créer un double comptage, l'utilisation d'une taille moyenne plus petite aidera. Par exemple, si la taille moyenne de la famille est de 5 et que les bénéficiaires directs sont de 100, vous multiplieriez 5 x 100 = 500.</p> <p>Les bénéficiaires indirects n'ont pas besoin d'être désagrégés.</p>

Autres indicateurs suggérés²

En outre, les OSC peuvent ajouter un indicateur supplémentaire pertinent pour leurs projets. Celui-ci doit être inclus dans la **section 3.2 (d)** du modèle de proposition. L'indicateur doit être en mesure de démontrer le changement attendu que le projet vise à réaliser sur la base des interventions.

Les indicateurs suivants ne sont que des **suggestions** destinées à vous guider dans la définition de vos indicateurs. Ils ne sont pas obligatoires.

Autres indicateurs suggérés	Définitions
<p>Type d'interventions mises en œuvre par les OSC pour améliorer la participation des femmes dans les processus politiques pour la consolidation de la paix</p>	<p>Cet indicateur est qualitatif et décrit le type d'actions/stratégies réalisées par votre organisation pour faciliter la participation des femmes dans les processus politiques pour la consolidation de la paix.</p> <p>Il peut s'agir d'activités telles que des campagnes de plaidoyer, des séances d'information ou formation sur l'importance de la participation des femmes et plaidoyer, des mémos politiques, articles dans les médias ou études sur la participation des femmes, assistance technique pour soutenir la participation des femmes, etc. Il peut s'agir d'interventions ponctuelles ou permanentes au cours de votre projet.</p>
<p>Types de demandes qui ont été élaborées et présentées pour intégrer les dimensions sensibles au genre dans des plans et des politiques</p>	<p>Cet indicateur est qualitatif et décrit les types de demandes ou de recommandations soutenues par votre projet, pour que les élaborations de plans ou de politiques tiennent compte de la dimension genre dans des contextes de consolidation de la paix.</p> <p>Par exemple, il peut s'agir de l'inclusion de termes et concepts (« femme » ou « l'égalité des sexes ») dans un document clé, ou s'assurer que les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) sont traitées comme une question de paix et de sécurité, ou que les discussions autour d'un plan</p>

² Il convient de trouver un équilibre entre les indicateurs quantitatifs et **qualitatifs**. Les indicateurs qualitatifs vous permettent d'explorer en profondeur les expériences, les opinions et les perceptions des individus et des groupes et contribuent à expliquer "comment" et "pourquoi" les changements se sont produits.

Autres indicateurs suggérés	Définitions
	d'action ou politique adressent des sujets qui tiennent compte de l'égalité des sexes etc.
Nombre de femmes déplacées de force qui sont soutenues pour une plus grande participation économique et politique	<p>Cet indicateur est quantitatif et compte le nombre de femmes déplacées de force en raison de persécutions, des conflits, du changement climatique, des violences ou des violations des droits humains et qui reçoivent un soutien direct de votre projet. Le soutien comprend la participation à des activités de relèvement économique, ou la participation à des processus de prises de décisions et/ou politiques, en tant qu'agents de changement aux niveaux local, régional ou national.</p> <p>Si possible, cet indicateur doit être désagrégé par groupe d'âge (0-17, 18-29, et 30 ans et plus). D'autres variables ou déségréations qui sont importantes pour le projet peuvent être incluses tels que les femmes avec handicaps, groupes autochtones, ménages dirigés par des femmes, etc.</p>
Nombre et types d'initiatives mises en œuvre pour favoriser l'accès et/ou les droits fonciers des femmes à la terre	Cet indicateur est quantitatif et qualitatif. Il comprend le nombre et la description (types) d'initiatives mises en œuvre par votre organisation dans le cadre de votre projet WPHF, qui contribuent à l'accès des femmes à la terre et/ou leurs droits fonciers. Il peut s'agir d'initiatives de plaidoyer auprès du gouvernement, de sensibilisation ou de formation sur les droits de succession, d'accompagnement des femmes dans leur quête d'héritage, de campagnes d'information sur les droits fonciers ou de succession, ou d'autres activités axées sur le soutien à l'accès des femmes à la terre et/ou avancer leurs droits fonciers.
Nombre de femmes qui créent (ou renforcent) des activités génératrices de revenus (AGR) pour soutenir leur relèvement économique	<p>Il s'agit d'un indicateur quantitatif qui compte le nombre de femmes qui ont démarré (ou renforcé) une activité génératrice de revenus (AGR) pour soutenir l'économie et le bien-être de leur famille et qui sont le résultat de votre projet. Les AGR peuvent être de n'importe quelle taille et n'importe quel secteur (agriculture et élevage, artisanat, activités commerciales, etc.). Les AGR peuvent être menées par une femme ou un groupe de femmes dans le cadre d'une AGR conjointe, par exemple par l'intermédiaire d'un groupe d'entraide ou d'un autre groupe informel/formel. S'il s'agit d'AGR de groupe, tous les membres du groupe doivent être comptés.</p> <p>Si possible, cet indicateur doit être désagrégé par groupe d'âge (moins de 18 ans/plus de 18 ans). D'autres variables qui sont importantes pour le projet peuvent être incluses tels que l'inclusion de déplacés internes, réfugiés, personnes avec handicaps, groupes autochtones, ménages dirigés par des femmes, etc.</p> <p>Pour les projets axés sur le renforcement des AGR existantes, les OSC peuvent ajuster l'indicateur au « nombre de femmes qui ont renforcé les activités génératrices de revenus pour soutenir leur relèvement économique ». Le renforcement des AGR peut faire référence à l'élargissement ou à l'augmentation des activités, au réinvestissement, à l'embauche d'autres femmes, etc.</p>